

Commune de Blâmont

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 septembre 2026 à 17h00

Présents : Yann DURAND, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Pauline BENA, Guy CHATTON, Fabrice DROUOT, Jean-Louis BONNET, Françoise JAMBOIS, Sylvie SPRENG, Thierry MEURANT,

Absents ayant donné pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Guy CHATTON, Elisa LACK ayant donné pouvoir à Jean-Louis BONNET, Danielle VAILLANT ayant donné pouvoir à Thierry MEURANT,

Absents : Sophie BARBOSA PEREIRA, Samuel NITTING.

Soit en nombre :

- Présent(s) : 10
- Absent(s) ayant donné pouvoir : 3
- Absent(s) : 2

Secrétaire de séance : Françoise JAMBOIS

Quorum : Le quorum ayant été atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 11 septembre 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire, Yann DURAND, expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts au Conseil Municipal.

Il informe que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation est soumise au vote et que la délibération doit être envoyée au centre des impôts.

Monsieur Thierry MEURANT informe le Conseil Municipal qu'une taxe existe depuis 2007 : la TLV et la THLV ont fusionné en TLVH.

Aucune autre question ni observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met la proposition au vote de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

- Résultats du vote : 10 voix pour (dont 3 pouvoirs)
1 abstention
2 voix contre (dont 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité des présents la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

2. Coût du kilowattheure de chauffage pour la saison 2026-2027.

Madame Ghislaine STOCARD, deuxième adjointe, expose un tableau récapitulatif des dépenses de la saison de chauffe 2025-2026. Elle présente le tarif de régularisation pour 2025-2026 qui sera le tarif de référence des avances de charges 2026/2027.

Le coût calculé pour la saison de chauffe est de 0,167€/KWH.

Monsieur le Maire met la proposition au vote du prix du kilowattheure :

- Résultats du vote : 13 voix pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité des présents le coût du kilowattheure de chauffage pour la saison 2026-2027 à 0,167€/KWH.

Questions diverses

1/ Entretien du terrain d'entraînement pour l'association AS Blâmont

Monsieur Jimmy COSTER informe qu'il a réceptionné un devis, de 9000€, pour égaliser le terrain d'entraînement.

L'association AS Blâmont y participerait à la hauteur de 2000€ (montant de la subvention qui leur a été attribué).

Aux dires de Monsieur Vincent HENRY (AS FOOT), Monsieur Yann DURAND informe que l'état du terrain fait fuir les joueurs.

Monsieur Thierry MEURANT informe que 30 à 40% qui adhère au club de foot sont des habitants de Blâmont, les autres étant de l'extérieur.

Le Conseil Municipal s'exprime en affirmant qu'il souhaite plusieurs devis.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Informations :

La Poste

- Fermeture de la Poste fin 2027 pour les communes de Blâmont et Cirey, la commune de Badonviller resterait ouverte.

Panneau d'affichage lumineux, à écran LED

- Il serait financé par la Communauté de Communes.

Nid de frelons asiatiques

- Présent au Bon Accueil.

Pergola

- Fabrication en cours, financée en régie.

Fuites d'eaux

- Rivière souterraine au clos Saint Pierre, plan des vannes à remettre à jour.

Association judo

- La commune est sollicitée par l'association extérieure, BUDOKAN DU DANON veulent bien prendre en charge l'organisation.

Vidéo surveillance

- Monsieur le Maire va solliciter la gendarmerie pour une première étude.

Gazette municipale en régie

- Monsieur le Maire propose la mise en place d'une gazette qui serait distribuée aux habitants.

Intervention de Monsieur Thierry Meurant qui explique que les coûts reviendraient moindres en imprimerie. Ce travail prend une durée de 20 à 30 heures par mois.

Inauguration de la fête foraine

- Un mail sera envoyé aux personnes conviées.

Marché hebdomadaire

- Recherche de producteurs locaux pour pouvoir redonner de l'ampleur au marché hebdomadaire.

Jardin participatif

- La commune met un terrain à disposition (à côté de la station aquacole) pour créer un jardin participatif si une association le prend en charge.

Réseaux sociaux

- Monsieur le Maire met en garde sur des diffusions qui portent atteintes aux membres de la municipalité actuelle.

Clôture de la séance à 17 h 41.

La secrétaire de séance,
Mme Françoise JAMBOIS



Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



